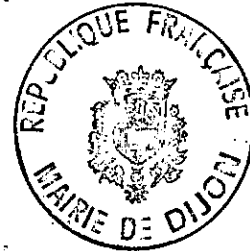


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 septembre 2007

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. PERRON

Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Melle MASLOUHI - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBAUT - M. HELIE

Membres excusés : M. MASSON (pouvoir Mme Hervieu) - M. J.P. GILLOT - M. NUDANT (pouvoir Mme Williams) - M. BAZIN - M. BRIOT - Mme WILLIAMS - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX

Membres absents :

**OBJET****DE LA DELIBERATION****Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté de la Ville de Plombières-lès-Dijon - Avis du Conseil Municipal**

Monsieur Pribetich, au nom de la commission de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 29 juin 2007, le conseil municipal de Plombières-lès-Dijon a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Conformément à l'article L. 123-9 du code de l'urbanisme, la Ville de Dijon a demandé à recevoir le projet de PLU arrêté au titre de commune limitrophe, ce qui a été fait par courrier reçu le 26 juillet 2007.

En application des dispositions précitées, la Ville dispose de trois mois à partir de la transmission du projet de plan pour donner son avis, à défaut de quoi celui-ci est réputé favorable.

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de la Ville de Plombières-lès-Dijon repose sur les orientations suivantes :

- protéger et valoriser le patrimoine urbain (maîtriser le développement du logement dans le centre ancien, organiser et gérer le stationnement en centre-ville, protéger le paysage urbain) ;
- préserver les sites naturels (vallée et cours d'eau, cotéaux et plateaux, éléments et vues remarquables, carrière) ;
- développer et valoriser les services urbains, les loisirs et le tourisme (sports, accueil intergénérationnel, commerces et services de proximité, réseaux d'itinéraires « verts », équipements et activités d'accueil « verts ») ;
- favoriser une évolution maîtrisée des quartiers d'habitat (le centre ancien, le long de la route de Dijon en entrée Est de ville dans un objectif de requalification, autour du port du canal).

Ces orientations se traduisent, notamment, par :

- l'adaptation du règlement en fonction des objectifs recherchés (le rapport de présentation indique la traduction réglementaire de chaque objectif du PADD) ;
- en matière d'habitat, un règlement permettant une densification du bâti dans les zones urbaines (UA, UB et UC) ;

- en matière de développement économique, une zone d'activités économiques UE de 1,6 ha ; de plus, une diversité des fonctions urbaines est admise dans les zones urbaines (UA, UB et UC) ;
- la protection des espaces naturels par le zonage et le règlement.

A l'issue de l'examen du projet de PLU, la Ville n'a pas d'observations particulières à formuler et relève, notamment, la volonté de la commune de Plombières-lès-Dijon de favoriser une évolution maîtrisée des quartiers d'habitat le long de la route de Dijon en entrée Est de ville dans un objectif de requalification ainsi que de développer les équipements et les activités d'accueil « verts » sur les rives du lac Kir.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir émettre un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la Ville de Plombières-lès-Dijon.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

27 SEP. 2007



PUBLIÉ LE 27/09/07